



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Océan Indien

Question écrite n° 8783

### Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon demande a M. le ministre de la culture et de la francophonie de bien vouloir lui preciser les grands axes de la politique culturelle de la France pour l'annee 1994. Tout particulierement il le remercie de bien vouloir lui indiquer les moyens qui seront mis en oeuvre pour developper le domaine televisuel dans la zone ocean Indien.

### Texte de la réponse

A l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1994 a l'Assemblée nationale, seance du lundi 8 novembre 1993, le ministre de la culture et de la francophonie a expose les grands axes de la politique culturelle qu'il entend mener (Journal Officiel, du 9 novembre 1993). En 1994, le budget du ministere de la culture et de la francophonie s'eleve a 13,45 MF milliards de francs ; il est marque par trois priorites : il s'agit, en premier lieu, de l'amenagement culturel du territoire. En effet, malgre le poids des grandes institutions culturelles parisiennes, l'effort budgetaires sera poursuivi en direction des regions afin d'y permettre le developpement d'une vie culturelle de qualite. Dans cette perspective, une attention particuliere sera notamment apportee au patrimoine monumental et archeologique, dissemine sur tout le territoire, dont la mise en valeur concerne et interesse l'ensemble des Francais. Une autre priorite du ministre est la formation et la sensibilisation de tous les publics a la culture. Pour la realisation de cet objectif, deux orientations principales ont ete retenues : d'une part, les moyens en faveur des enseignements artistiques seront developpes que ce soit par un renforcement de l'action culturelle dans les etablissements d'enseignement general ou par l'amelioration des moyens de fonctionnement des etablissements publics d'enseignement artistique. D'autre part, la diffusion de la culture sera elargie a un plus grand public. Cette volonte sera assuree par un soutien aux politiques de diffusion dans le domaine museographique et des arts plastiques, dans le domaine du spectacle vivant (theatre, musique et danse) et dans le domaine du cinema notamment. Les grands equipements culturels joueront egalement un role determinant dans la sensibilisation des publics. L'action internationale et la francophonie constituent la troisieme priorite du ministere. La mise a disposition du ministere de la delegation a la langue francaise et du service des affaires francophones doit permettre de mener une politique de consolidation de la presence culturelle francaise a l'etranger en l'enrichissant d'une reelle dimension francophone. Sur le point plus precis du domaine televisuel, dans la zone ocean Indien, le ministere de la communication prevoit pour 1994 deux grands axes de developpement dans cette zone et plus particulierement dans les iles de la Reunion et de Mayotte. La chaine publique R.F.O. verra ses moyens et son temps de diffusion renforces, notamment sur le Canal 2 (France 2). Des cette annee, l'antenne sera ouverte le matin a 9 heures au lieu de 12 heures actuellement. Dans un souci de pluralisme, des dispositions sont egalement prevues pour permettre le developpement de chaines locales qui enrichiront l'offre de programmes, tout en tenant compte du contexte economique de la region et par consequent du marche publicitaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon André](#)

**Circonscription** : - RL

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 8783

**Rubrique** : Politique exterieure

**Ministère interrogé** : culture et francophonie

**Ministère attributaire** : culture et francophonie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 décembre 1993, page 4317

**Réponse publiée le** : 28 février 1994, page 1023